



Le 9 mars 2015

Dossier : 10203-01

Destinataires : Membres du Conseil canadien du CTC

**Objet : Recours contre Sun Media**

Bonjour,

L'année dernière, le Congrès du travail du Canada (CTC) a porté plainte pour diffamation à l'encontre de Sun Media et de son journaliste, Eric Duhaime. Le litige découle d'un article d'Eric Duhaime paru dans la presse fin automne 2013 qui portait sur la Commission Charbonneau. M. Duhaime qualifiait la FTQ et la FTQ Construction de bras québécois du CTC et tentait d'établir un rapprochement entre le CTC et la mafia. M. Duhaime et le réseau Sun Media étaient les seuls médias à lier le CTC aux questions soulevées par la Commission Charbonneau.

Sun Media a rejeté nos demandes d'excuses et de rétractation. En réponse, le CTC a engagé un recours judiciaire.

J'ai le plaisir de vous informer que nous sommes parvenus à un règlement par médiation à la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Sun Media publiera une colonne « Opinion » sur un sujet déterminé par le CTC dans tous ses journaux et sites web associés. Le CTC devra approuver toute modification du contenu avant publication. Sun Media versera 10 000 \$ au CTC en dédommagement de ses frais juridiques et paiera les frais de médiation. Sun Media publiera en outre une rétractation dans les journaux où est parue la rubrique de M. Duhaime.

Il faut agir fermement contre les reportages irresponsables sur le mouvement syndical. J'espère que cette nouvelle aura fait votre journée.

Mes sentiments de solidarité,

Le président,

Hassan Yussuff

fh/sepb225